

Noëlla Peaudeau, de son nom de jeune fille, naît à Saumur le 25 décembre 1919, mais ses parents sont originaires de Loire-Atlantique. Noëlla passe néanmoins la majeure partie de son enfance et adolescence à Angers.

Quand Angers tombe aux mains des Allemands, en juin 1940, Noëlle a 20 ans. Elle vient de devenir institutrice. Dès l'année suivante, la jeune femme intègre la Résistance. Elle adhère au réseau Honneur et patrie, spécialisé dans le renseignement.

Le 7 juin 1943, le fiancé de Noëlla, Adrien Tigeot, impliqué dans le même réseau de Résistance, est arrêté dans l'école où il enseigne, à Corzé. Le 23 juin, les policiers débarquent chez les Peaudeau. Noëlla et son frère, Georges, sont aussi arrêtés. Ce dernier est libéré mais Noëlla est emprisonnée à la prison angevine du Pré-Pigeon. Le 13 décembre de cette même année, Adrien Tigeot est exécuté. Dans une lettre à sa famille, il écrit : « *Donnez la lettre à Noëlla seulement quand elle sortira de prison. Merci. Recevez-la comme si elle était ma petite femme adorée, mais laissez-la vivre, m'oublier, aimer...* »

Elle est transférée au camp de concentration de Ravensbrück, en Allemagne, en février 1944. Elle y fait la connaissance de Geneviève de Gaulle, nièce du général, avec laquelle elle gardera une amitié très forte.

Elle ne quitte Ravensbrück qu'à la libération du camp, en avril 1945. À sa sortie, elle pèse 32 kg. À l'été 1945, elle accepte un séjour en Suisse, organisé par l'ADIR. Elle y restera 3 mois, décrivant dans les lettres écrites à sa famille, un paradis après l'enfer. Lors de ce séjour à Château d'Oex, elle rencontre son futur mari, André Rouget, originaire de Genève.

Noëlla s'installe avec son mari à Genève et devient mère de 2 garçons. Elle ne parle pas de la guerre avec sa famille, elle ne l'évoque qu'au sein de l'ADIR, dont elle est une membre active.

Mais en 1962, son passé la rattrape avec l'arrestation, de Jacques Vasseur, collaborateur zélé, nommé chef de la Gestapo d'Angers et auteur de l'arrestation de centaines de membres de la Résistance, dont Noëlla. En 1965, à l'issue d'un procès qui dure 3 semaines, il est condamné à mort.

Elle va demander la grâce présidentielle de son bourreau. « *Les horreurs vécues sous le régime concentrationnaire m'ont sensibilisée à jamais à tout ce qui peut porter atteinte à l'intégrité tant physique que morale de l'homme et j'ai rejoint les rangs de ceux qui pensent que, s'il faut combattre l'erreur, nous n'en avons pas, pour autant, le droit de disposer de la vie de celui qui a erré* », écrit-elle, dans un long courrier.

Après cette demande, le général de Gaulle accorde la grâce présidentielle à Jacques Vasseur, le 10 février 1966. Il est condamné à 16 ans de prison.

Noëlla Rouget passera ensuite de nombreuses années de sa vie à témoigner de l'horreur nazie auprès d'élèves, en France et en Suisse. Elle décède le 22 novembre 2020, du Covid-19, à quelques jours de son 101<sup>e</sup> anniversaire.